



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL

Lorraine - Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Sarre - Wallonie

INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Lothringen - Luxemburg - Rheinland-Pfalz - Saarland - Wallonien

19, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél.: (352) 46 69 66-1 Fax: (352) 46 69 66-267

Recommandation

Le CPI considère que la commercialisation des ressources potentielles de la Grande Région en matière de tourisme, coordonnée et ciblée sur des groupes spécifiques clairement définis, est de nature à donner à cette région, au plan culturel et économique, l'impulsion essentielle à son avenir.

À cet effet, le CPI accueille favorablement les initiatives, élaborées aux sommets de **Trèves**, **Liège** et **Sarrebruck**, qui sont destinées à promouvoir le tourisme comme facteur favorable au développement de la Grande Région.

Le 4ème Sommet, le 19 novembre 1998, à Trèves, ayant souligné la cohérence des relations entre le tourisme, le développement durable et le respect de l'environnement, avait cité, en exemples de référence, les parcs naturels de la Grande Région.

Le 5ème Sommet, le 3 mai 2000, à **Liège**, ayant dessiné des projets concrets dans le domaine „tourisme et culture“, les avait ensuite mis en chantier.

Le 7ème Sommet, le 30 juin 2003, à **Sarrebruck**, a présenté un **rapport final** où figurent, quant aux produits offerts, des propositions appelées à déboucher sur une conception commune de commercialisation et aptes à livrer ainsi, aux intervenants et acteurs des activités du tourisme, les éléments de base leur permettant de gérer, avec succès, le développement touristique de l'ensemble de la Région.

Le CPI demande aux **organismes du tourisme**, compétents en la matière, de faire avancer l'exécution progressive des mesures proposées dans l'étude faite à Trèves par l'Institut Européen du Tourisme (ETI), en vue d'y introduire, à partir des produits du tourisme offerts par les différents territoires spécifiques de la Région, l'interconnexion de ces offres en des opérations de stratégie commerciale étroitement liées entre-elles et, en particulier, de promouvoir en commun des thématiques réputées prometteuses, telles que celles relevant des domaines suivants: „**culture et savoir-vivre**“, „**frontières à portée de la main**“, „**activités sans frontières**“, „**le vécu de notre histoire universelle**“ (l'héritage vécu)“, „**vivre la nature**“ et „**singularité des espaces et territoires régionaux**“. Ces mesures auront pour effet d'accroître encore l'intérêt touristique dévolu à la Région et de mieux la faire connaître.

Le CPI considère en particulier que cette stratégie, qui se déduit des enquêtes menées auprès des organismes et instituts, doit aboutir à l'objectif défini qui est, par un intense **marketing touristique intérieur** (auprès des habitants de la Grande Région même) et par une interconnexion informative des **intervenants et acteurs des activités touristiques sur les lieux** (un millier environ), de propager encore davantage, dans le Région même, les éléments de connaissance au sujet des diverses facettes des avantages présentés par l'espace commun culturel, naturel et économique de la Grande Région: un intensif tourisme intérieur, conçu comme moteur d'identification des habitants avec leur Région, de nature à promouvoir aussi indirectement ce qu'il est convenu d'appeler le „**tourisme entrant**“ (**Income-Tourismus**) et apte à attirer davantage de visiteurs, autres que les „touristes intérieurs“, leur donnant ainsi l'envie de vivre la pluralité de l'Europe en une vue d'ensemble présentée dans le cadre de la Grande Région.

Le CPI appuie aussi, pour cela, la demande, formée dans le cadre de la „**vision 2020**“ (projet de la Commission politique dirigée par M. Santer), ayant pour objet l'installation d'une „**Agence pour le marketing du tourisme**“ dont la mission sera d'élaborer, sous une optique professionnelle, une conception du tourisme qui soit propre à la Grande Région, de la traduire dans les faits, et de l'adapter aux instances déjà existantes au niveau régional et local. L'agence devra se fonder sur les structures du tourisme déjà en place dans les territoires composant la Grande Région et en assurer le soutien.

Le CPI fait appel aux membres du **8ème Sommet Régional**, ainsi qu'aux représentants des Exécutifs et Gouvernements de la Grande Région qui coopèrent et agissent dans le cadre de ce sommet, leur demandant de donner la priorité à l'installation d'une agence centrale pour le marketing du tourisme sous la forme d'un „**projet type**“ **européen** susceptible d'être éligible et financé au titre des fonds INTERREG.

Fait à Metz, le 15 décembre 2003